

**Fiche de synthèse sur l'accident ferroviaire survenu le 17 août 2016
à Saint-Aunès (34)**

Par décision en date du 18 août 2016, une enquête technique de sécurité a été ouverte sur la collision survenue le 17 août 2016 vers 15h22 à Saint-Aunès, à proximité de Montpellier, dans l'Hérault, entre le Train Express Régional n° 876 418 circulant entre Cerbère et Avignon, transportant 219 passagers et un arbre se trouvant sur la voie.

L'accident a fait dix blessés, dont deux gravement. Les dégâts matériels, tant sur l'infrastructure ferroviaire que sur le matériel roulant, sont importants. Le train n'a pas déraillé.

Les enquêteurs du BEA TT ont obtenu communication de tous les documents nécessaires à l'enquête, notamment les rapports d'enquête technique de la SNCF, et les pièces utiles du dossier judiciaire.

Il en ressort que les circonstances de l'accident sont les suivantes :

- Les conditions météorologiques étaient difficiles. Au moment de l'accident, un violent orage accompagné de fortes chutes de grêles (25/35 mm de précipitations en 30 minutes) et de bourrasques de vent (70 à 75 km/h) s'abattait sur ce secteur.
- Le conducteur du TER avait, de lui-même, réduit la vitesse de son train à environ 95 km/h alors que la vitesse maximum de la ligne à cet endroit est de 160 km/h.
- L'arbre en cause était implanté au sein d'une propriété privée, à environ 6 m des emprises ferroviaires. Il s'agissait d'un arbre centenaire d'une hauteur d'environ 20 à 25 mètres. L'expertise judiciaire indique que l'arbre était certainement fragilisé par un pourrissement interne décelable uniquement par un professionnel et non visible du sol.
- Cet arbre a été brisé à environ 5 mètres du sol, très certainement sous l'effet d'une forte rafale de vent. La partie supérieure, d'environ 15 à 20 mètres de long, a été emmenée par le vent en direction de l'emprise ferroviaire et elle est tombée sur les voies ferrées au moment où le TER arrivait.
- Le conducteur du TER n° 876 418, malgré la faible visibilité, a vu l'arbre sur la voie à quelques mètres devant le train et a déclenché un freinage d'urgence. Le choc a eu lieu à 93 km/h. Ensuite, il a déclenché le Signal d'Alerte Radio.

Aucune anomalie concernant le comportement du conducteur du TER, les infrastructures ferroviaires ou le matériel roulant, n'a été relevée.

Les circonstances de cette collision ne font pas apparaître de facteurs susceptibles de donner lieu à des recommandations préventives.

En conséquence, la présente fiche a été établie aux fins de conclusion de l'enquête.

